

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Délibération N°2020-12-04



Nombre de délégués : En exercice : 16 Titulaires présents : 10 Suppléants présents - avec voix : 02 - sans voix : 00 Pouvoirs : 01 ----- Votes exprimés : 13 Titulaires excusés : 06 Titulaires absents : 14	L'an deux mille vingt Le dix sept décembre à dix-huit heures trente Le Comité Syndical du Syndicat de rivières les Usses, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle de la Communauté de Communes du Val des Usses Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de Monsieur MÂCHARD Jean-Yves. Date de convocation et d'affichage : 10 décembre 2020.
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires : M. Jean-Yves MÂCHARD, Mme CECCON Jaqueline, M. CHAUMONTET Henri, M. LAFOND Rémi, Mme DUSONCHET Sylvia, M. CANICATTI Georges, M. GEORGES Emmanuel, Mme MONTANT Odile, M. PALLUD Jean, M. PASSETEMPS Michel (représenté par Mme CECCON Jacqueline), Mme SGRAZZUTTI Catherine, Délégués suppléants : M. PERRIN Henri, M. PONCET Rémi DELEGUES EXCUSES : M. PRIMAULT Patrice, M. NEYROUD Roland, M. PASSETEMPS Michel (Pouvoir Mme Cecon), M. BOUËDEC Hervé, Mme. PLESSIS Annie, M. SEVE François DELEGUES ABSENTS : M. BOUCHET André, Mme GLANDUT Marie-Christine, M. MARTINEZ Julian, M. RICHER François, M. DEMOLIS Guy, M. FALCONNET Benoit, M. PRICAZ Lionel, M. GUETTE Pascal, M. BIELOKOPYTOFF Thomas, Mme MICHEL Christiane, Mme ETTORI Carole, Mme FOL Béatrice, M. PAUGNIEZ Éric, M. DURET Jacky.	

OBJET : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LE PROJET DE RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DU TORRENT DE SEYSSEL

Le Président expose les faits suivants :

Le Syndicat, depuis 2014 a initié une politique en faveur de la préservation et de la restauration des zones humides du bassin versant. Cela s'est traduit par des fiches-actions dans le Contrat de Rivières (2014-2019) et par l'établissement d'un Plan de gestion Stratégique des Zones humides en 2019.

Cette politique se renforce avec la prise de compétence GEMAPI, où des zones humides sont identifiées pour leur restauration de leurs fonctionnalités hydrologiques.

L'une d'entres elles a retenu l'attention pour pouvoir bénéficier d'un financement via un Appel à Projet de l'Agence de l'eau. Il s'agit de la zone humide du Torrent des Usses, à Seyssel.

Cette zone humide est connue comme étant depuis plus de 10 ans, le site de reproduction d'une importante population de grenouilles rousses. Son dysfonctionnement hydrologique est aussi avéré, au regard de la route départementale qui coupe son bassin d'alimentation et d'expansion des crues avec la rivière des Usses adjacente. Elle joue un rôle potentiel de stockage et de ralentissement des crues.

De nombreux partenaires se sont associés avec le Syndicat pour envisager la restauration du site. Compagnie Nationale du Rhône qui est concessionnaire du site et qui apporte son concours technique et financier. Le Département de la Haute-Savoie, au travers de sa politique Espaces Naturels Sensibles, la Ligue pour le Protection des Oiseaux en tant qu'association garante du suivi de la population de grenouilles rousses.

Ainsi, le **Président propose d'avoir recours au financement de l'Agence de l'eau, via leur appel à projet « Zones Humides Clé »** où le taux d'aide maximum serait de 70% après étude du dossier de candidature.

La candidature serait sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, avec un appui fort de CNR (techniquement et financièrement).

La candidature contiendrait les éléments suivants :

- Volet Etude : diagnostic approfondi du site notamment sur le volet hydrologique, propositions de scénarii de restauration

- Volet Travaux : mission de maîtrise d'œuvre et de travaux, suivi et évaluation

Après avoir débattu, le **Comité Syndical**, à 12 voix pour et 1 abstention :

-**APPROUVE** l'intérêt de mener une étude et des travaux de restauration de cette zone humide,

-**AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

-**AUTORISE** le Président à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Jean-Yves MACHARD**



Signature of Jean-Yves Machard over a circular stamp of the Syndicat de rivières les Usses.